

ÉCOLE D'URBANISME DE PARIS



LE NOUVEAU GRAND PARIS



Compte-rendu

7^{ème} édition - JOURNÉES GRAND PARIS

Aménager
le Grand Paris

*Acteurs, outils et métiers
face aux enjeux métropolitains*



21 & 22 janvier 2016

Amphithéâtre du bâtiment Bienvenue



PRESENTATION

7^{ème} édition - JOURNÉES GRAND PARIS

Cette édition des Journées Grand Paris était consacrée à la question de l'aménagement du Grand Paris.



LISTE DES INTERVENANTS :

Animation

Daniel BEHAR
Laurent COUDROY DE LILLE
Aurélien DELPIROU
Sonia GUELTON

Regards d'acteurs et de chercheurs

Isabelle BARAUD SERFATY	Thierry LAJOIE
Gilles BOUVELOT	Valérie MANCRET TAYLOR
Daniel BREUILLER	Jean Louis MISSIKA
Hervé DUPONT	Martin OMHEVERE
François FAVARD	Clément ORILLARD
Christian FAVIER	Sophie SHMITT
Nicolas FERRAND	Laurent STOURDZE
Stanley GENESTE	Loïc VADELORGE
Jörg KNIELING	Pierre VELTZ

Question d'actualité : l'année 2016 n'est pas seulement celle du changement institutionnel à travers la création de la Métropole et de ses territoires. Elle est aussi celle d'une recomposition majeure du paysage de l'aménagement du Grand Paris, fondée notamment sur la réorganisation des opérateurs (carte des EPA, création de Grand Paris Aménagement, fusion des Etablissements publics fonciers...) et la mise en place de nouveaux outils autour des opérations d'intérêt national. Cette recomposition est-elle seulement un écho technique à celle du paysage politique ou est-elle en mesure de proposer des réponses nouvelles à l'épuisement du modèle historique de la production urbaine dans la région-capitale ?

Au travers du regard croisé de chercheurs et d'acteurs, il s'agira pendant ces deux journées de s'interroger sur cette actualité, en s'appuyant notamment sur :

- une mise en perspective historique : quelles sont les permanences et les ruptures dans les outils et les pratiques d'aménagement depuis la construction des Villes nouvelles ?
- un questionnement sur les enjeux et les objectifs de recomposition généralisée du paysage des opérateurs urbains ;
- un débat relatif aux modes de production de l'urbain et à leur renouvellement ;
- une ouverture sur les enjeux de l'aménagement des métropoles européennes.

Pour s'inscrire à l'édition 2017 - 8^{ème} édition :

Inscription gratuite mais obligatoire via le lien d'inscription en ligne sur le site <http://www.eup.fr>

Une question ?

Daniel Béhar : daniel.behar@u-pec.fr



École d'Urbanisme de Paris

Cité Descartes
bâtiment Bienvenüe - plot A
14-20, bld Newton - Champs sur Marne
77454 Marne la Vallée cedex 2
RER A - Noisy-Champs



Compte - rendu

7^{ème} édition - JOURNÉES GRAND PARIS - 2016

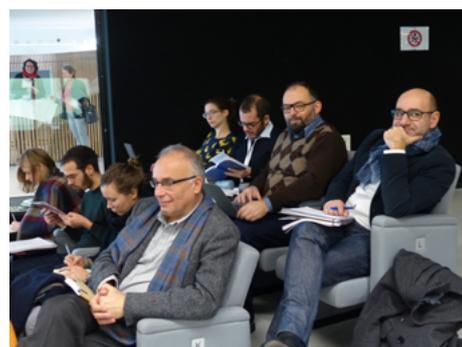
Le 1er janvier 2016, la métropole du Grand Paris était officiellement créée, consacrant plusieurs années de débats et de réflexions quant à ses fondements politiques, son périmètre ou son mode de gouvernance. Les 7^{èmes} Journées Grand Paris, événement par l'École d'Urbanisme de Paris et le Lab'Urba, ont été l'occasion pour les chercheurs, les étudiants et les professionnels de se saisir de cette actualité. En écho aux transformations institutionnelles en cours, le paysage des acteurs et des outils de l'aménagement évolue à son tour : création de Grand Paris Aménagement, fusion des établissements publics fonciers, nouvelle carte des établissements publics d'aménagement... **Mais la panoplie dont les décideurs disposent aujourd'hui, à la fois renouvelée et héritière des pratiques des années 1960, est-elle adaptée aux nouveaux enjeux ? Dans quelle mesure ce Grand Paris en construction contribue-t-il à la transformation des « modes de faire » la ville ? Quels acteurs, quels outils et quelles méthodes privilégier pour agir en situation métropolitaine ?**

SESSION 1 : AMÉNAGER LE GRAND PARIS : LEGS ET AVENIR DES GRANDES OPÉRATIONS

Laurent Coudroy de Lille (EUP - Lab'Urba), Loïc Vadelorge (UPEM), Nicolas Ferrand (directeur général de l'EPA Marne), Clément Orillard (EUP - Lab'Urba), Hervé Dupont (ministère de l'Équipement)

Parce que l'idée d'un Grand Paris n'est pas neuve, un regard historique est éclairant. Dès les premières initiatives d'extension métropolitaine, à travers les grands ensembles puis les villes nouvelles, le renouvellement des méthodes et des outils de l'aménagement urbain s'impose. L'État impose sa tutelle sur la structuration de la région parisienne ; c'est ainsi que naissent les premières sociétés d'aménagement et les premiers établissements publics. Depuis lors, si des permanences existent, d'importants changements ont eu lieu. Les rapports entre les acteurs de la ville, qu'ils soient décideurs ou aménageurs, ont notablement évolué avec la décentralisation et l'entrée en scène du secteur privé. Face à la compétition mondiale et à la montée des pouvoirs locaux, les périmètres de réflexion et d'action des acteurs ont également changé, imposant une réflexion multiscale. **Aujourd'hui, que nous enseigne l'observation de ces trajectoires sur les savoir-faire à adopter ou à adapter dans le cadre de l'aménagement métropolitain ?**

Loïc Vadelorge rappelle que déjà, Paul Delouvrier avait suscité bien des critiques, l'ambition des villes nouvelles étant comparée à celle du baron Haussmann. Rien d'étonnant alors à ce qu'aux débuts du projet de Grand Paris alors porté par Christian Blanc, les médias n'aient pas hésité à multiplier les références aux villes nouvelles. Au-delà d'une comparaison critique, le parallèle est utile. En effet, les villes nouvelles ont préfiguré les intercommunalités d'aujourd'hui, essentielles à la construction du Grand Paris. De même, la remise en cause dont fait aujourd'hui l'objet la métropole du Grand Paris rappelle les controverses des débuts des villes nouvelles. Les « pôles restructurateurs » de banlieue aussi bien que les villes nouvelles avaient alors pour objectif de proposer une autre vision



du fonctionnement régional dans son ensemble. Mais en réalité ces projets ont été confrontés à de nombreuses particularités locales, notamment par exemple par le truchement de l'intervention d'élus locaux. De fait, **la volonté de régionaliser l'aménagement du territoire à travers de grandes opérations s'est confrontée à un impératif de territorialisation de l'action publique ; cela reste encore un défi à relever dans le Grand Paris.**

L'articulation entre un projet d'ambition régionale et des situations locales spécifiques est en effet un enjeu essentiel dans la construction actuelle du Grand Paris, comme en témoigne le portrait que brosse **Clément Orillard** des outils et aménageurs franciliens depuis les années 1950. À partir de cette époque, l'aménagement n'est plus simplement une question de planification ; apparaissent alors de nouveaux outils comme les sociétés d'économie mixtes (SEM) d'Etat ou locales, les établissements publics d'aménagement (EPA) à l'échelle nationale, ainsi qu'une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations : la société centrale d'équipement du territoire (SCET). Pendant trente ans, la première et la deuxième couronne ont bénéficié d'un « outillage » différent : en première couronne, la restructuration était assurée par les SEM locales, en lien étroit avec l'État tandis qu'en deuxième couronne, les établissements publics, agissant en fonction du contexte local, négociaient beaucoup plus avec les élus locaux. Aujourd'hui, le polycentrisme que prône le Grand Paris passe entre autres par le renforcement des pôles de développement économique (Roissy, Plaine Commune, La Défense, Saint-Quentin-en-Yvelines, Orly, Marne-la-Vallée) et la généralisation du regroupement intercommunal. Dans ce contexte, la deuxième couronne est un territoire stratégique, dont le développement n'a été jusqu'alors l'objet que d'une faible supervision. « **Rendre la banlieue désirable** » permettrait sans doute de réaliser ce vieux projet d'une métropole véritablement polycentrique. Chaque acteur, Etat, élus locaux et opérateurs, doit se positionner pour identifier, sur ce territoire stratégique, les opérations qui seront vraiment d'intérêt national et les enjeux locaux à prendre en compte.

Les aménageurs d'aujourd'hui tirent un bilan positif de cette histoire et continuent de croire au potentiel de ces (ex) villes nouvelles pour le développement métropolitain. C'est le cas de **Nicolas Ferrand**, directeur général de l'EPA Marne. Tout en rappelant les débuts chaotiques de Marne-la-Vallée, ville nouvelle qui doit beaucoup de sa réalisation à l'implantation du parc Eurodisney, il estime que celle-ci a son rôle à jouer dans la transition vers la métropole. Forte d'un développement équilibré entre habitat et emploi, de polarités économiques puissantes - Disney et la cité Descartes -, Marne-la-Vallée représente un potentiel de développement dont la métropole de demain aura besoin. Les difficultés de gouvernance qui existent depuis les débuts - entre forte tutelle de l'État à travers des outils (ingénierie et SGGOU) et des politiques dédiés (droit du sol, politique des transports et financements) et désintérêt de la part des ministères concernés - rappellent l'importance des acteurs et des outils à disposition. Alors que l'État se désengage progressivement et que la ville nouvelle rentre dans le droit commun, un opérateur puissant comme l'EPA doit trouver sa place, en étendant ses compétences et son périmètre d'action. Se posent également les questions de **l'intégration aux dynamiques métropolitaines en cours et de la difficile construction d'une action commune face aux oppositions locales.**

Hervé Dupont conclut cette matinée consacrée à l'héritage des pratiques issues de l'expérience des villes nouvelles de façon optimiste : le bilan global est positif, dans la mesure où elles ont permis de produire un tiers des logements franciliens et d'atteindre un relatif équilibre entre emplois et habitants. Adossées à un projet urbain stratégique, appuyées par des outils dédiés - les établissements publics et les SEM - et des démarches adaptées - regroupement intercommunal, anticipation foncière -, **les villes nouvelles constituent un exemple de politique d'aménagement régional structurante qui a justifié le déploiement d'un arsenal opérationnel ad hoc.** Mais la fin de ces villes nouvelles et la crise de



l'immobilier observée au tournant des années 1990 et 2000 ont invité à se concentrer plutôt sur le renouvellement urbain et à travailler avec de nouveaux acteurs. Ceux-ci, les EPA de seconde génération, sont à la fois opérateurs et stratèges, tenant une « position d'équilibriste » parfois difficile alors que de nombreuses opérations sont déficitaires.

SESSION 2 : DES OPÉRATEURS XXL : QUELLES ÉCHELLES POUR L'AMÉNAGEMENT MÉTROPOLITAIN ?

Daniel Béhar (EUP – Lab'Urba), Gilles Bouvelot (directeur général de l'EPFIF), Thierry Lajoie (PDG de Grand Paris Aménagement), Christian Favier (président de l'EPA Orsa), Daniel Breuiller (maire d'Arcueil)

Les villes nouvelles proposaient une échelle d'action régionale et déjà cette ambition était problématique. À l'heure de la construction métropolitaine, la mode est de nouveau à l'aménagement « taille XXL » : Grand Paris, grandes intercommunalités... Les projets d'ambition métropolitaine du Grand Paris interrogent sur la restructuration nécessaire - ou non - du paysage des acteurs. **Les outils créés spécialement pour le Grand Paris ou déjà disponibles sont-ils à même d'encadrer des projets d'ampleur métropolitaine ?** Quelles conséquences de ces changements sur les acteurs de l'aménagement ? Comment gérer le pilotage de tels projets et la gouvernance de mailles territoriales de plus en plus grandes ?

Du côté des opérateurs publics, la transition vers la taille XXL, se voulant adaptée à l'ambition métropolitaine, est déjà entamée. L'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, aujourd'hui dirigé par **Gilles Bouvelot**, a ainsi engagé une large restructuration et un changement d'échelle en absorbant trois établissements existants (celui des Yvelines, celui des Hauts-de-Seine et celui du Val d'Oise). Selon Gilles Bouvelot, cette évolution est nécessaire car la construction du Grand Paris représente un moment historique en matière de foncier. Les friches restantes en Île-de-France sont rares, ce qui requiert une stratégie foncière cohérente à l'échelle régionale. Face à ces réserves limitées, les aménageurs travaillent majoritairement sur un tissu urbain constitué, ce qui nécessite de **renouveler les stratégies foncières traditionnelles, d'un point de vue immobilier, stratégique et opérationnel.**

La création de Grand Paris Aménagement correspond à ce besoin d'outils adaptés à l'échelle de la métropole. Pour Thierry Lajoie, son PDG, le Grand Paris est un projet avant d'être un périmètre : il évoque la mise en place du réseau de transport Grand Paris Express, mais aussi et surtout l'ambition d'un destin commun. Or la persistance d'inégalités sociales et territoriales constitue un défi. L'enjeu est de supprimer les poches de pauvreté, afin de faire de cette ville-monde une métropole attractive et surtout équilibrée pour tous ses habitants. Thierry Lajoie invite à réfléchir à la bonne échelle de projet, qui permette de combiner l'ambition métropolitaine et le bien-être des habitants. Si aujourd'hui des documents structurants existent (SDRIF, contrats de développement territorial, schémas régionaux d'habitat et d'hébergement), le passage à l'acte reste difficile. Pourquoi attendre la bonne échelle institutionnelle pour passer à l'opérationnel ? Dans un contexte de raréfaction des ressources publiques, **la réponse est sans doute à trouver du côté de partenariats intelligents entre secteur privé et secteur public.**

Face à la complexification du paysage des acteurs de l'aménagement, l'État peut reprendre l'offensive. Son retour dans l'aménagement de la région Île-de-France semble justifié à **Christian Favier**, président de l'EPA ORSA : la région est stratégique puisqu'elle concentre 30% du produit intérieur brut national et 20% de la population française. Avec la décentralisation, le renforcement du rôle des élus ou de la place des citoyens constituent des remparts contre la menace d'une trop forte ingérence. Car de nouveaux outils d'aménagement seront bien nécessaires pour construire la métropole, à condition de conserver des outils de proximité capables de faire remonter et satisfaire les besoins de la population directement concernée.



Stanley Geneste évoque un autre aspect de cette recombinaison des acteurs de l'aménagement : le cas des SEM locales. Les collectivités aussi doivent s'adapter à l'évolution métropolitaine, entre des injonctions nationales voire européennes – mise en concurrence des concessions d'aménagement, quasi obligation d'intervenir sur le tissu existant... – et les impératifs locaux. Dans ce contexte, elles oscillent entre deux réponses : créer des procédures et outils ad hoc en fonction des circonstances ou se doter d'un aménageur local afin de garder un contrôle absolu sur les projets, au risque d'empêcher leur appropriation par les techniciens et habitants. Quoiqu'il en soit, une piste reste à explorer : celle d'un **retour à des échelles temporelles plus modestes, davantage en phase avec les modes de vie d'aujourd'hui**, faute de pouvoir prévoir ceux des habitants de demain.

Du côté de la population justement, c'est **Daniel Breuiller**, maire d'Arcueil, une ville revendiquée « taille S » qui s'exprime. Il revient sur la nécessité de s'assurer que, sur place, les projets d'intérêt dit métropolitain soient aussi bénéfiques pour les populations locales. Dans son cas, le projet Campus Grand Parc doit avoir un intérêt pour la ville et ses habitants. Selon lui, les démarches « bottom-up » sont nécessaires à la mise en place de projets partagés. Les projets du Grand Paris doivent donc articuler les échelles : **l'échelle vaste, représentée par l'État, doit « respecter l'intimité des territoires », c'est-à-dire prendre en compte l'échelle fine, celle des citoyens.**

SESSION 3 : QUELLES RÉPONSES À L'ÉPUISEMENT DE LA PRODUCTION URBAINE ?

Sonia Guelton (EUP – Lab'Urba), François Favard (Conseil Départemental du Val-de-Marne), Martin Omhovere (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France), Sophie Schmitt (LinkCity), Isabelle Baraud-Serfaty (IB City), Laurent Stourdzé (Saint-Quentin Aménagement – EUP)

Présentés plus tôt pendant ces journées, les cadres historiques de la production urbaine sont effectivement mis à l'épreuve par la construction métropolitaine. Mais la mise en place du Grand Paris est aussi l'occasion pour certains acteurs, autres que ceux de la commande publique, de procéder à des expérimentations. Reste à savoir si, alors que la majorité de la production urbaine se fait dans le « diffus », soit hors des grandes opérations, ces acteurs privés saisissent l'opportunité de tester de nouveaux modes de fabrication urbaine. Aujourd'hui, ils sont eux-aussi confrontés à une des difficultés posées par la production urbaine, celle de la densification : **comment produire là où le tissu est déjà dense; et comment produire des opérations financièrement équilibrées?**

Les acteurs publics doivent se positionner face à ce besoin de collaborer avec le secteur privé. **François Favard**, du Conseil Départemental du Val-de-Marne, considère la construction métropolitaine comme une opportunité inédite, surtout grâce au projet de transport du Grand Paris Express. Cependant, des difficultés existent : comment densifier en proche banlieue, c'est-à-dire là où le tissu est déjà très dense et où les espaces laissés libres sont fragilisés par de puissantes fractures territoriales ? Comment équilibrer les bilans financiers d'opérations souvent déficitaires ? Il invite au **pragmatisme du point de vue du jeu d'acteurs** à mettre en place.

Martin Omhovere, de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France, confirme que le recyclage urbain aujourd'hui prôné a un coût. Les objectifs en matière de logement doivent prendre en compte ce coût, ce qui complexifie sensiblement la programmation et le financement des opérations. En effet, après avoir été la règle jusqu'aux



années 1990, l'ère des zones d'aménagement concerté (ZAC) semble révolue. Cependant, « moins de ZAC ne signifie pas moins d'aménagement », ce qui laisse la place à des opérateurs privés, qui se positionnent sur des espaces très particuliers faisant l'objet de procédures spécifiques. Aujourd'hui, **le foncier restant est rare mais pourrait représenter une opportunité intéressante pour les acteurs, tant qu'ils maîtrisent les processus fonciers et parviennent à établir des partenariats.**

Face à la fin annoncée des procédures de type ZAC et au désengagement des pouvoirs publics, le secteur privé a donc effectivement une carte à jouer, s'imposant comme un acteur incontournable dans la production de la ville d'aujourd'hui. **Sophie Schmitt**, de Linkcity, une société de développement immobilier de Bouygues, se réjouit de cette dynamique à travers sa présentation du projet des Mathurins à Bagneux. Cette évolution des métiers encourage chacun à revoir sa position, si bien que **les aménageurs ont enfin un droit à l'innovation.** Leur rôle a changé, allant jusqu'à assurer les liens entre tous les acteurs et **à endosser ainsi une mission de coordination des projets.**

La complexité du rapport entre acteurs privés et publics est illustrée par l'exemple du projet des Ardoines. Selon **Isabelle Baraud-Serfaty** (IB City), un « changement culturel » s'impose dans les projets où la gouvernance est compliquée. Plutôt que de séquencer le projet en laissant un acteur se charger d'une étape, **elle invite à penser la conception et le montage (financier et opérationnel) en même temps.** Pour elle, il faut organiser des allers et retours entre les échelles et favoriser les partenariats et la mutualisation des compétences entre acteurs du projet. Plus qu'une privatisation de la ville, l'entrée en scène plus visible des acteurs privés serait alors le signe d'une recomposition du paysage des acteurs de l'aménagement, perçue comme une occasion pour chacun de repenser son positionnement.

Laurent Stourdzé, pour Saint-Quentin Aménagement, confirme cette impression : le Grand Paris est générateur d'attentes de toutes parts, mais aussi d'opportunités en termes professionnels. Du côté du secteur public comme du secteur privé, c'est l'occasion pour les professions du management urbain, de l'ingénierie et de la sociologie urbaines de se développer, profitant de la réorganisation territoriale et des chantiers attachés aux projets du Grand Paris. En somme, **la construction métropolitaine est un vrai appel d'air pour la profession.**

SESSION 4 : AMÉNAGER LE GRAND PARIS, UN MODÈLE FRANÇAIS ?

Aurélien Delpirou (EUP – Lab'Urba), Valérie Mancret-Taylor (directrice générale de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France), Jean-Louis Missika (adjoint à l'urbanisme à la ville de Paris), Pierre Veltz (ancien PDG de l'EPA Saclay) et Andreas Obersteg (Hafencity Universität Hamburg)

Les outils et démarches présentés lors de ces deux journées invitent à s'interroger sur la spécificité des « modes de faire la métropole » : les transformations en cours, rendues nécessaires par la construction du Grand Paris, sont-elles spécifiquement françaises ? **Un modèle de construction métropolitaine à la française est-il en train de naître, qu'il s'agisse d'une référence ou d'une norme ? Les façons de faire aujourd'hui le Grand Paris se différencient-elles de ce qui se fait ailleurs en Europe ou dans le monde ?**

Pour **Valérie Mancret-Taylor**, directrice de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France, le modèle français a évolué pendant les deux dernières décennies. La décentralisation a bouleversé le système de décision, prônant un équilibre meilleur entre les territoires et l'État. Aujourd'hui, la compétitivité est un objectif de la construction métropolitaine, certes, mais au même titre que la qualité de vie des habitants.



Dans tous les cas, **la construction métropolitaine suppose de travailler à une échelle vaste, ce qui implique l'intervention de nombreux acteurs et institutions.** Que ce soit à New York, où le maire de la ville-centre a dû chercher des alliances à l'extérieur de sa juridiction, à Londres, où les représentations des limites administratives sont plus souples, ou à Berlin, où la métropole s'est bâtie à l'échelle du land, ce processus se fait lentement. En Île-de-France, les acteurs n'ayant pas l'habitude de travailler à l'échelle métropolitaine, la nouveauté de celle-ci ne facilite pas la transition. Il y a donc une spécificité française, par l'articulation entre les échelles, l'équilibre difficile entre compétitivité et qualité de vie et surtout la nouveauté de la grande échelle pour les décideurs et aménageurs.

La difficulté d'articuler les échelles de réflexion et d'action au sein de la métropole se caractérise notamment par le statut spécifique et parfois controversé de la Ville de Paris dans la construction du Grand Paris. Malgré l'importance de l'échelle régionale dans la construction métropolitaine, la ville-centre d'une métropole doit conserver un statut à part d'après **Jean-Louis Missika**, adjoint à l'urbanisme de la Ville de Paris. Toutefois, il importe de dépasser les clivages partisans et **d'inclure les habitants afin de profiter de cette dynamique métropolitaine en cours.** Des initiatives sont à entamer en ce sens. C'est l'objectif du concours Réinventer Paris, qui a tout récemment invité les participants à développer des projets innovants dans la ville-centre, pour la métropole de demain.

Jongler entre les échelles, c'est aussi se confronter à des acteurs d'institutions travaillant à des niveaux différents. En tant qu'ancien PDG de l'Établissement Public de Saclay, **Pierre Veltz** invite à s'affranchir de la lecture traditionnelle et binaire opposant l'État aux autres collectivités territoriales. En réalité, sur le terrain qu'il connaît, le plateau de Saclay, ces acteurs travaillent ensemble et ne sont ni ennemis ni rivaux. Ces reconfigurations d'acteurs sont à étudier particulièrement en grande couronne, où le paysage institutionnel est complexe. Par exemple, alors que Roissy et Saclay sont des territoires stratégiques métropolitains, la taille des communes qui les constituent et le manque d'ingénierie sur le terrain invitent à plus d'attention. Le manque d'intérêt dont Saclay est l'objet de la part de l'État inquiète et témoigne de la **faiblesse, aujourd'hui, d'une vision métropolitaine partagée.**

Pour conclure ces journées, **Andreas Obersteg** de l'Hafencity Universität d'Hamburg présente le cas de projets urbains réalisés dans une autre métropole européenne : Hamburg. Il s'agit de deux grands projets d'ampleur métropolitaine, l'IBA et le renouvellement du quartier d'Hafencity. Ces deux initiatives témoignent de la possibilité, au sein d'une même métropole, de systèmes d'acteurs et de modes d'action très différents, l'un adoptant une démarche très souple et plutôt ascendante (l'IBA), alors qu'Hafencity est une opération de rénovation urbaine de très grande envergure, à la place d'anciens hangars et entrepôts proches du centre-ville. De tels exemples invitent à réfléchir à d'autres idées pour le Grand Paris de demain, en s'inspirant par exemple de la forme de l'IBA, peut-être intéressante pour les aménageurs français par **sa souplesse et son caractère expérimental.**



ÉCOLE D'URBANISME DE PARIS